Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées

ARRETE N° 2024-03

fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement de certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale au titre de l'année 2024

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L325-17 à L325-20 ;

Vu le décret n° 2001-874 du 20 septembre 2001 modifiant les décrets fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement de certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2009-1731 du 30 décembre 2009 modifiant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels de certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu la charte régionale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Région Occitanie ;

Considérant qu'il convient de nommer les membres des jurys de concours et d'examens professionnels de certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale pour l'année 2024 ;

Arrête

ARTICLE 1 : Les personnes dont la liste est arrêtée comme suit sont habilitées à siéger dans les jurys de tous les concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées au cours de l'année 2024 :

- **Collège des élus locaux :**

• M. Erick BARROUQUERE-THEIL, Maire-Adjoint de SÉMÉAC, Administrateur titulaire du Centre de Gestion ;

• M. Nicolas DATAS-TAPIE, Maire de TOURNAY, Administrateur titulaire du Centre de Gestion ;

• M. Serge DUFFAU, Président du SIAEP ADOUR-COTEAUX, Vice-Président du Centre de Gestion ;

• M. Guy DULOUT, Maire de SANOUS ;

• M. Denis FÉGNÉ, Maire d'IBOS, Président du Centre de Gestion ;

• Mme Maryse GALIBERT, Maire-adjointe de BOURS ;

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées
Maison des collectivités territoriales 13 Rue Émile Zola 65600 Séméac
05.62.38.92.50 cdg65@cdg65.fr www.cdg65.fr

• M. Jean-Paul GERBET, Conseiller municipal de TARBES, Administrateur titulaire du Centre de Gestion ;

• Mme Anne GINESTÉ-SOULIÉ, Maire de BERNAC-DEBAT ;

• Mme Marie-Luce KOMEZA, Maire d'ESTAING ;

• Mme Monique LAMON, Maire-Adjointe de Souyeaux, Vice-Présidente du Conseil Départemental, Administratrice titulaire du Centre de Gestion ;

• Mme Valérie LANNE, Maire d'ARRAYOU-LAHITTE ;

• M. Jérôme LENDRES, Conseiller communautaire à la communauté de communes Adour Madiran, Administrateur du Centre de Gestion ;

• Mme Florence MARQUE, Conseillère municipale de LUZ-SAINT-SAUVEUR, Administratrice du Centre de Gestion ;

• Mme Marie PLANE, Maire d'ARTIGUES, Conseillère départementale, Administratrice titulaire du Centre de Gestion ;

• M. Bernard POUBLAN, Conseiller municipal de SIARROUY, Vice-Président du Centre de Gestion ;

• Mme Claudine RIVALETTO, Maire-Adjointe de BARBAZAN-DEBAT ;

• Mme Myriam SOLLES, Maire de SARIAC-MAGNOAC, Administratrice titulaire du Centre de Gestion ;

• Mme Véronique THIRAULT, Maire de RABASTENS-DE-BIGORRE ;

• Mme Maryse VERDOUX, Maire de VISKER, Conseillère communautaire à la Communauté d'Agglomération TARBES-LOURDES-PYRENEES, Administratrice suppléante du Centre de Gestion ;

• Mme Gisèle VINCENT, Maire-Adjointe d'IBOS ;

• M. Philippe ZANCHETTA, Maire-Adjoint d'AUREILHAN, Administrateur titulaire du Centre de Gestion ;

- **Collèges des personnalités qualifiées et des fonctionnaires territoriaux :**

• Mme Delphine ARTIGUES, Ingénieur territorial, Chef du service santé, environnement et développement durable à la mairie de TARBES ;

• Mme Florence BESNARD, Attaché territorial principal, Responsable de pôle recrutement mobilité au Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées ;

• Mme Nathalie BORDENAVE, Attaché territorial principal, Directrice Générale des Services à la mairie d'OSSUN ;

• M. Sylvain BOUCHERON, Administrateur, Directeur Général des Services à la mairie de TARBES ;

• M. Christopher CHARLES, Maître de conférences en droit public à l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse ;

• Mme Cécile DESSEAUX, Administrateur, Directrice des Ressources Humaines au Département des Hautes-Pyrénées ;

• Mme Marie GABAS, Attaché territorial principal, Chef de service recherche et développement des talents au Département des Hautes-Pyrénées ;

• M. Mickaël GAYE METOU, Ingénieur territorial, Chef de service organisation gestion des routes au Département des Hautes-Pyrénées ;

• Mme Sandrine HABAS, Attaché territorial principal, Responsable de pôle GRH au Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées ;

• M. Jean-Luc LASSON, Responsable des espaces verts, de la propreté et des cimetières à la Communauté de communes de la Hautes-Bigorre ;

• Mme Nadège MAHIEU, Attaché territorial principal, Directrice générale des services à la mairie d'ODOS ;

• Mme Christelle MAZOUAT, Directrice des services techniques de la mairie d'AUREILHAN ;

• Mme Marielle MENJOU, Attaché territorial, Directrice du Syndicat Intercommunal Multi-Accueils Jeunesse Ecoles du Pays de Lourdes ;

• Mme Laure MICHAUT, Attaché territorial hors classe, Directrice générale de l'ADAC 65 ;

• Mme Florence MIJARES, Attaché territorial principal, Directeur général des services à la mairie d'AUREILHAN ;

• M. Bruno MORA, Ingénieur territorial, Directeur des Services au Syndicat AEP Adour Coteaux ;

• M. Jean-Louis PARROT, Attaché territorial principal, Directeur général des services à la mairie de SEMEAC ;

• Mme Sabine RÉGIS, Directeur territorial, Directrice des Ressources Humaines à la Communauté d'Agglomération TARBES-LOURDES-PYRENEES ;

• M. Régis ROSATO, Ingénieur territorial, Directeur-adjoint responsable du pôle Assistance à Maîtrise d'Ouvrage à l'ADAC 65 ;

• M. Bruno ROUCH, Ingénieur en chef, Directeur Général des Services au SDE 65 ;

• Mme Céline SANS, Technicien territorial principal de 2nde classe, Conseillère en prévention à la mairie de TARBES ;

• M. Jean-Baptiste SAVIGNAC, Attaché territorial principal, DGS du Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées ;

• Mme Sylvie SOROSTE LEIZA, Ingénieur principal, Responsable du service environnement à la Communauté d'agglomération TARBES-LOURDES-PYRENEES ;

• Mme GINESTÉ-SOULIÉ, Directeur territorial, Responsable des services à la population à la mairie de TARBES ;

• Mme Virginie VACHER, Attaché territorial, Directrice des ressources humaines à la mairie de LOURDES ;

• Mme Céline VIGNAUX, Technicien principal de 1ère classe, Directrice des services techniques à la mairie d'ODOS.

ARTICLE 2 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Le Directeur du Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée dans les locaux du Centre de gestion des Hautes-Pyrénées, publiée sur le site Internet www.cdg65.fr et transmise à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées.

Fait à Séméac, le 27 février 2024

Le Président,

Denis FÉGNÉ